



Programme de formation

Produire du bois brûlé selon la méthode « Yaki Sugi »

Dates et lieu

17 et 18 juin 2022 à Escosse (09)

Durée et horaires

14 heures (9h-12h / 13h-17h)

Public

Auto-constructeurs et artisans du bâtiment.

Pré-requis

Aucun pré-requis



Objectifs

- Lister les avantages de la technique du bois brûlé
- Repérer le cadre réglementaire relatif au bardage bois (DTU)
- Identifier les étapes de production de bois brûlé
- Mettre en place un atelier de production de bois brûlé
- Produire du bois brûlé de qualité
- Découvrir les usages intérieurs du bois brûlé

Programme

Jour 1

Les essences de bois, usages et classes de résistance, vérification de la qualité du bois. Le DTU bardage 41.2. Le bois brûlé, origines, enseignements et usages possibles. Assemblage d'une colonne. Gestion du feu, dynamisation, choix des matériaux de combustion, durée de brûlage, extinction et gestion de l'eau.

Jour 2

Brossage et huilage du bois brûlé pour un usage intérieur. Mise en place d'un atelier de production de « Yaki Sugi » : brûlots, positionnement des stands, vérification des éléments de sécurité, gestion du brûlage, organisation du stockage et de la manutention.

Formatrice

Maryline LE GOFF, bardeuse en bois brûlé, conseillère habitat, animatrice d'ateliers en Yaki sugi, formée à la gestion de projet et à la permaculture (ideedoasis.twiza.org)

Moyens et supports de formation

La formation se déroule en présentiel, dans un éco-camping dont des bâtiments vont être vêtus de bardage en bois brûlé. Un espace extérieur est mis à disposition pour les apprentissages pratiques, les apprentissages théoriques et les évaluations auront lieu à l'intérieur.

Une mindmap synthétisant les notions abordées sur le thème du bois brûlé en support papier standard ainsi qu'un document de prise de notes sont remis à l'ensemble des participant·e·s. Des documents complémentaires (articles, DTU...) leur seront transmis par mail.

Modalités pédagogiques et d'évaluation

Cette formation mobilisera en premier lieu l'apprentissage par la mise en situation et la pédagogie active. Les apports théoriques et pratiques seront alternés. Le formateur interrogera chaque apprenant et les mettra en situation pour vérifier la bonne compréhension des gestes professionnels attendus.

Chaque stagiaire sera amené progressivement au brûlage en autonomie par un nombre décroissant d'interventions du formateur. Enfin, une mise en place totale de l'atelier et la production de yaki sugi sans l'intervention orale du formateur permettra de valider les acquis du stagiaire.

Un QCM concernant les notions théoriques essentielles sera soumis au stagiaire. Des attestations de réussite seront remises aux stagiaires qui auront atteint au moins 80 % des objectifs pédagogiques.

En fin de formation les stagiaires rempliront un questionnaire de satisfaction à chaud, puis quelques mois plus tard, un questionnaire à froid pour évaluer la mise en œuvre de leurs acquis.

Accessibilité

Les personnes en situation de handicap sont invité-e-s à contacter notre référente handicap, Ariane PLARD (ariane.plard@apf.asso.fr).

Inscriptions

6 stagiaires maximum. Renseignements : Lael DELORT, asso@ecorce.org, 05 61 05 70 51
Inscriptions en ligne sur www.ecorce.org jusqu'à 4 jours ouvrés avant le début de la formation.

Tarif

420 € (soit 30€/heure) si prise en charge OPCO.

168 € (soit 12€/heure) si auto-financement (particuliers)

Prise en charge intégrale possible pour les agriculteurs (VIVEA).

Prise en charge possible pour les demandeurs d'emplois, tarifs réduits pour allocataires du RSA.

Les repas des midis sont inclus.